

## APPEL A PROJETS

**48<sup>ème</sup> cycle Compétition WorldSkills  
Organisation des pré-sélections et  
sélections régionales  
en Auvergne-Rhône-Alpes**

**DESIGNATION DES SITES ORGANISATEURS**

### ***Cahier des charges***

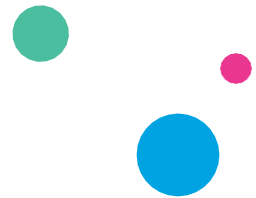
***Date Limite remise candidatures***  
**Le 03/05/2024, à 23h59**

Par mail à  
[wordskills@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:wordskills@auvergnerhonealpes-orientation.fr)  
(+ copie [carole.reynaud@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:carole.reynaud@auvergnerhonealpes-orientation.fr))



## Table des matières

1.	CONTEXTE .....	3
1.1	Auvergne-Rhône-Alpes Orientation .....	3
1.2	La compétition WorldSkills .....	3
1.2.1	<i>Présentation</i> .....	3
1.2.2	<i>Participer à la compétition WorldSkills en Auvergne-Rhône-Alpes</i> .....	5
1.3	Objet du présent cahier des charges .....	6
2.	L'ORGANISATION DES PRE-SELECTIONS ET SELECTIONS REGIONALES DE LA 48EME COMPETITION REGIONALE WORLDSKILLS .....	7
2.1	Modalités de déroulement des pré-sélections et sélections régionales .....	7
2.1.1	<i>Principes généraux</i> .....	7
2.1.2	<i>Localisation des épreuves</i> .....	7
2.1.3	<i>Les pré-sélections régionales</i> .....	7
2.1.4	<i>Dates et durée des sélections régionales</i> .....	8
2.1.5	<i>Les épreuves régionales</i> .....	9
2.2	Les réalisations attendues et engagements des établissements candidats .....	10
2.2.1	<i>Le périmètre de la candidature</i> .....	10
2.2.2	<i>La mobilisation et l'accueil du public pour les sélections régionales</i> .....	10
2.2.3	<i>La mise à disposition de ressources</i> .....	11
2.2.4	<i>Respect des consignes et règlements</i> .....	12
2.2.5	<i>Assurance</i> .....	13
2.2.6	<i>Promotion de la compétition WorldSkills et de l'organisation des sélections régionales par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation</i> .....	13
3.	LE SOUTIEN D'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation .....	14
3.1	L'aide financière .....	14
3.1.1	<i>Les dépenses éligibles</i> .....	14
3.1.2	<i>Les dépenses non éligibles</i> .....	15
3.1.3	<i>Le montant de l'aide financière</i> .....	15
3.1.4	<i>Le versement de l'aide financière</i> .....	16
3.2	Le soutien à l'organisation logistique des épreuves et la valorisation de l'implication du site organisateur .....	16
4.	POUR CANDIDATER A L'APPEL A PROJETS .....	17
4.1	Le calendrier PREVISIONNEL de l'appel à projets .....	17
4.2	Qui peut candidater à l'appel à projet ? .....	17
4.3	Les documents de l'appel à projets .....	18
4.4	Les pièces constitutives du dossier de candidature .....	18
4.5	Les modalités de dépôt du dossier de candidature .....	18
4.6	Les critères de sélection .....	19
4.7	Vos contacts .....	20
4.8	En résumé .....	21
5.	ANNEXES .....	22



## 1. CONTEXTE

### 1.1 Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, association loi 1901, a été créée à l'initiative de la Région dans le cadre des nouvelles compétences qui lui ont été transférées en matière d'information sur l'orientation. Présidée par Sophie CRUZ, Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, elle fédère les principaux acteurs de l'orientation, de la promotion des métiers et de la formation en Auvergne-Rhône-Alpes : la Région, le Rectorat de la région académique, la DRAAF, la DREETS, Via Compétences, France Travail, la Fédération régionale des Ecoles de production, la Fédération régionale des MFR, la CCIR, le MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes, l'Université de Lyon, des collectivités territoriales, etc.

Au cœur de l'action d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, il y a la volonté de favoriser la découverte des métiers et de transmettre une information de qualité sur les formations, les secteurs d'activité et les débouchés professionnels dans notre région. Cette priorité se décline de manière cohérente en 4 missions principales :

- Organiser et financer des manifestations sur l'orientation ;
- Valoriser les métiers et renforcer leur attractivité ;
- Produire et diffuser de la documentation sur les métiers et les formations ;
- Organiser et mettre en œuvre des actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

En savoir plus : <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/>

Pour suivre toute l'actualité d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et ses actions, abonnez-vous aux comptes officiels réseaux sociaux suivants :

- Facebook : <https://www.facebook.com/auvergnerhonealpesorientation/>
- Instagram : [https://www.instagram.com/auvergnerhonealpes\\_orientation/](https://www.instagram.com/auvergnerhonealpes_orientation/)
- Twitter : <https://twitter.com/AURAOrientation>
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/auvergne-rhone-alpes-orientation>
- YouTube : <http://www.youtube.com/c/AuvergneRhôneAlpesOrientation>

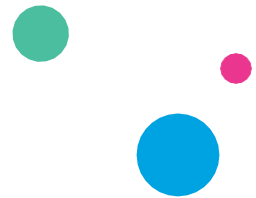
Pour la seconde fois, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation organise l'étape régionale de la compétition WorldSkills, et se charge de coordonner le programme d'entraînement de l'équipe régionale des métiers qui sera constituée à l'issue. C'est un projet qui s'inscrit en cohérence avec les missions portées par l'association et qui contribue à mettre en lumière la diversité des métiers et les formations qui y mènent.

### 1.2 La compétition WorldSkills

#### 1.2.1 *Présentation*


Véritable vitrine des métiers, WorldSkills est le plus grand concours des métiers au monde. Il permet aux jeunes de mettre en lumière les différents métiers, de valoriser les filières de formation qui y préparent, de démontrer leur excellence professionnelle, et de vivre une expérience unique !

L'objectif ? Les compétiteurs doivent donner le meilleur d'eux-mêmes pour démontrer leur savoir-faire et leur savoir-être lors d'épreuves imposées et soumises à un jury d'enseignants, de formateurs et de professionnels. Ils doivent réaliser des ouvrages qui concentrent les difficultés techniques de chaque métier, dans des conditions proches de la vie réelle des entreprises. Le respect des délais, l'utilisation optimale du matériel et des matériaux... sont autant de contraintes à respecter, conformément aux exigences du monde professionnel.



#### Les structures impliquées dans la compétition

- La compétition régionale : organisée en multisites par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, avec l'appui de ses partenaires et des établissements de formation, la compétition régionale se déroule tous les 2 ans et sélectionne les meilleurs talents de la région dans chaque métier en vue de participer à la compétition nationale.
- La compétition nationale : organisée par WorldSkills France, elle regroupe les meilleurs candidats des régions de France afin de constituer les équipes de France des métiers pour les compétitions internationales (monde et Europe).

- 
- pour les scolaires, les familles, les personnes en insertion professionnelle et le grand public : découvrir autrement et en pleine action plus de 60 métiers d'horizons très divers
    - l'opportunité de revoir certaines idées préconçues sur l'orientation professionnelle et certains métiers ou filières,
    - l'occasion d'explorer plus de 65 métiers, au travers du kit pédagogique de WorldSkills France (téléchargeable sur [www.worldskills-org.com](http://www.worldskills-org.com)) ou en assistant aux épreuves organisées dans leur territoire,
    - la possibilité de découvrir l'importance de la formation professionnelle, d'élargir le champ des possibles en matière d'orientation professionnelle, et de susciter des vocations.
    - la possibilité de découvrir l'importance de la formation professionnelle, d'élargir le champ des possibles en matière d'orientation professionnelle, et de susciter des vocations.

### 1.2.2 Participer à la compétition WorldSkills en Auvergne-Rhône-Alpes

**Le seul critère pour s'inscrire et participer à la compétition WorldSkills est un critère d'âge.**

Selon les métiers, pour la 48<sup>ème</sup> édition de la compétition, les participants devront être nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001 ou 2004 (voir liste des métiers en annexe), quels que soient leur statut, nationalité, niveau de formation... : seuls le talent et la détermination comptent.

Les jeunes peuvent être apprentis, salariés, lycéens, étudiants, chefs d'entreprise...

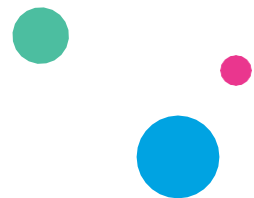
A noter : des aménagements (hors tiers temps) sont possibles pour les candidats en situation de handicap avec des besoins spécifiques.

Dans certains métiers, les jeunes concourent en binôme, voire en équipe de trois (cf liste des métiers), mais dans la majorité des cas l'inscription se fait à titre individuel, et personnel.

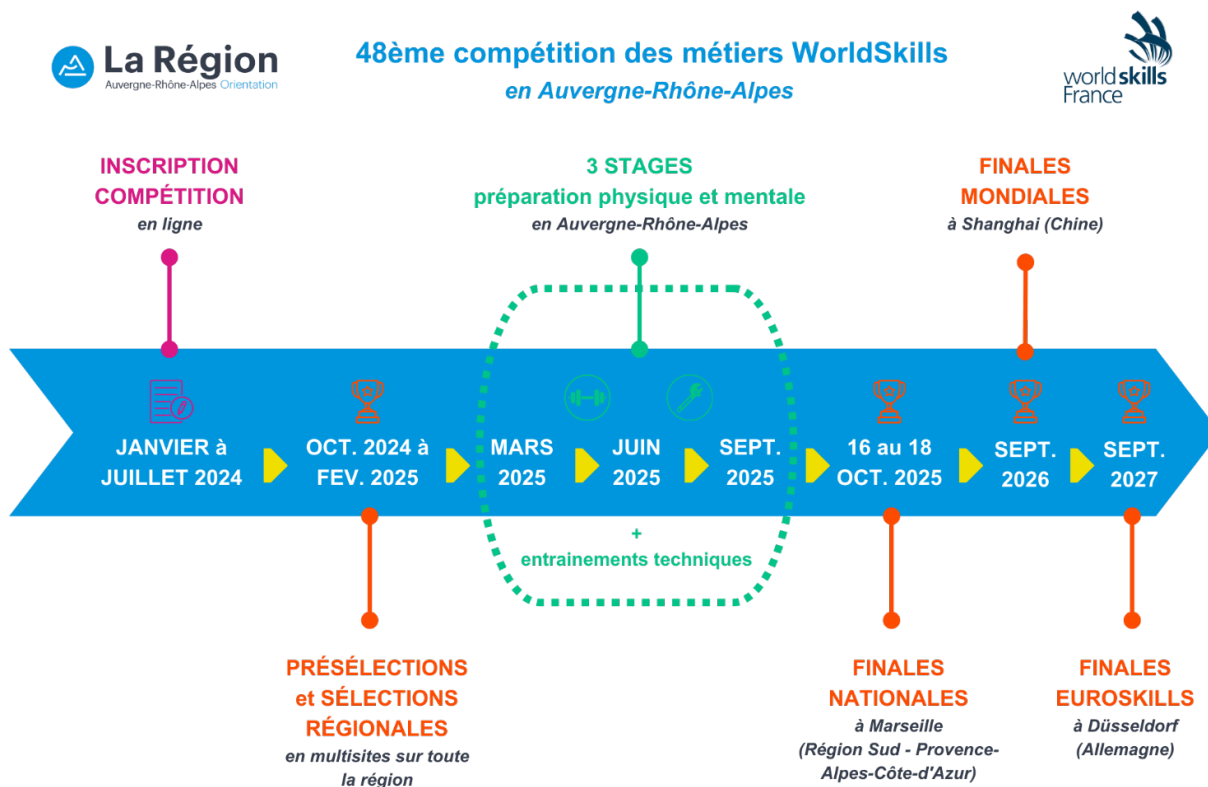
L'inscription, gratuite, se fait en ligne : <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/actions/worldskills/>.

La plateforme a ouvert le 22 janvier 2024, et sera **close le 31 juillet 2024**.

Pour répondre aux enjeux de mobilisation des participants et de diversité des secteurs d'activités présents en région, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ouvre à la compétition régionale l'ensemble des **68 métiers** répertoriés par WorldSkills France. Ces métiers relèvent de 9 grands secteurs : les Arts, la Communication et le Numérique, la Construction, l'Hôtellerie-Restaurant et la Propreté, l'Industrie, la Mobilité, la Santé, le Service et la Proximité, et enfin le Végétal.

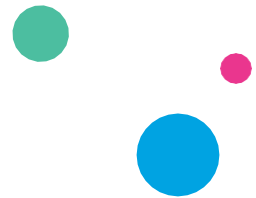


Le calendrier de la 48<sup>ème</sup> édition de la compétition :



### 1.3 Objet du présent cahier des charges

Dans le cadre de l'organisation de la compétition régionale WorldSkills, ce cahier des charges vise à présenter l'appel à projets « **Organisation des pré-sélections et des sélections régionales de la 48<sup>ème</sup> édition de la compétition WorldSkills en Auvergne-Rhône-Alpes** », ses conditions, les modalités d'instruction et de sélection des projets présentés, pour le choix des sites organisateurs des épreuves.



## 2. L'ORGANISATION DES PRE-SELECTIONS ET SELECTIONS REGIONALES DE LA 48EME COMPETITION REGIONALE WORLDSKILLS

### 2.1 Modalités de déroulement des pré-sélections et sélections régionales

#### 2.1.1 Principes généraux

La compétition régionale permet de qualifier les membres de l'équipe régionale des métiers qui représente notre Région lors de la compétition nationale.

Lorsque le nombre de jeunes inscrits dans un métier le nécessite, des épreuves de pré-sélection peuvent être organisées entre candidats d'un même établissement (centre de formation ou entreprise), ou au niveau d'un territoire (voir ci-dessous).

#### 2.1.2 Localisation des épreuves

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation fait le choix d'organiser sa compétition régionale en **multisites**, sur l'ensemble du territoire de la région et souhaite donc s'appuyer sur des sites organisateurs, notamment parmi les principaux réseaux de formation professionnelle (CFA de branche et multi-professions, lycées professionnels, écoles, établissements de l'enseignement supérieur...) ou dans des entreprises disposant de centres de formation internes ou de plateaux techniques adaptés.

#### Cas particuliers :

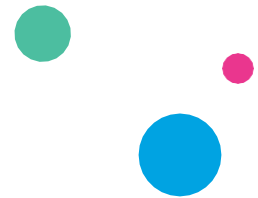
- *Pour certains métiers, les pré-sélections ou sélections régionales pourront être organisées, en accord avec les fédérations professionnelles concernées, sur des salons locaux ou régionaux de l'orientation (ex : Mondial des métiers), ou des salons professionnels, en fonction notamment des opportunités offertes par le calendrier de ces manifestations en Auvergne-Rhône-Alpes, et après une analyse fine des coûts engendrés par ce type de format et des capacités d'organisation et de financement des partenaires.*
- *La sélection du binôme « intégration robotique » se fait lors d'une sélection organisée par le groupe Fanuc au plan national (Olympiades Fanuc). Il n'y a donc pas de sélection régionale pour ce métier.*

#### 2.1.3 Les pré-sélections régionales

En fonction du nombre total de jeunes inscrits dans un métier, du nombre de postes de travail dont dispose le site organisateur sélectionné pour le métier..., il peut être nécessaire d'organiser des pré-sélections.

Pour ce faire, deux approches sont possibles :

- Imposer un nombre maximum de candidats titulaires pour participer aux sélections régionales par établissement de formation ou entreprise d'origine (et dans la mesure du possible des suppléants en cas de défection des titulaires) : la pré-sélection s'effectue établissement par établissement ou entreprise par entreprise ;
- Organiser des épreuves qualificatives communes pour l'ensemble des inscrits concernés, sur un ou plusieurs sites, en mixant les publics.



*NB 1 : le Président de jury des sélections régionales (et/ou au moins 1 membre du jury qu'il aura désigné) devra être présent sur l'ensemble des épreuves, au côté des « jurés locaux » afin d'assurer l'équité de notation entre tous les candidats et entre tous les lieux de pré-sélection.*

*NB 2 : les présélections organisées au sein d'un site (pas lors d'un salon) le sont à huis-clos, sans public, contrairement aux sélections régionales.*

Une alternative peut être d'organiser les sélections régionales (sans présélection) sur plusieurs journées consécutives pour faire passer l'ensemble des inscrits en plusieurs groupes successifs.

Dans tous les cas, afin de garantir la plus grande équité possible dans l'accès et la participation à la compétition WorldSkills, la pré-sélection devra être opérée sur des critères objectifs, sur la base d'épreuves techniques identiques pour tous les participants concernés, d'une durée de **4 heures maximum** (une demi-journée).

Par ce biais, seules les compétences, les gestes professionnels et les aptitudes physiques et mentales nécessaires en situation de compétition seront considérés afin de départager en toute équité les candidats.

Le choix de l'approche sera fait par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, métier par métier, en concertation le cas échéant avec les représentants des organisations professionnelles concernées, en tenant compte notamment du nombre total et de l'origine des inscrits (localisation, statut, établissement d'origine...) et des modalités spécifiques d'organisation des épreuves (besoins en matériel et consommables, surface nécessaire des plateaux techniques...).

Les présélections devront être organisées **entre le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et le 15 décembre 2024**.

Suivant les possibilités et contraintes de chaque site organisateur, **l'établissement proposera dans sa candidature 2 demi-journées possibles (en semaine ou un samedi), ou a minima la ou les semaines** pendant lesquelles il souhaite accueillir les présélections.

La décision d'organiser ou non des présélections, et le choix le cas échéant des modalités pratiques associées, seront pris au plus tôt par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. L'ensemble des sites ayant postulé pour l'organisation de la compétition régionale dans les métiers concernés en sera informé.

#### **2.1.4 Dates et durée des sélections régionales**

Les épreuves régionales :

- se dérouleront, sur une durée maximum de 6 heures, sur 1 journée (sauf exception et avec l'accord d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation), afin, d'une part, de laisser le temps à chaque candidat et membre du jury de se déplacer, et, d'autre part, de permettre une sélection de qualité ;
- devront être organisées entre le 1<sup>er</sup> novembre 2024 et le 28 février 2025 (en évitant dans la mesure du possible les périodes de congés scolaires), et le cas échéant au moins 3 semaines après la dernière présélection pour les métiers concernés.

Suivant les possibilités et contraintes de chaque site organisateur, **l'établissement proposera dans sa candidature au moins 2 journées possibles (en semaine ou un samedi), ou a minima la ou les semaines** pendant lesquelles il souhaite accueillir les épreuves de sélections régionales.

Afin de contribuer au mieux à la promotion des métiers et des filières de formation, **l'organisation simultanée de plusieurs épreuves dans différents métiers sur le même site et à la même date sera privilégiée.**

De même, les établissements qui candidatent sont invités à proposer une date / période pour l'organisation des épreuves qui soit dans la mesure du possible liée à un événement favorisant la communication sur la compétition organisée en leur sein et la **présence de public** pour assister aux épreuves de sélections régionales (ex : semaine de l'automobile, journées portes ouvertes, accueil de collégiens...).





### 2.1.5 Les épreuves régionales

WorldSkills France propose à l'ensemble des régions, **un seul et même sujet** par métier pour les sélections régionales, et la grille de notation correspondante.

Sur la base de cette proposition, le site pourra, selon les contraintes qui lui sont propres (caractéristiques du plateau technique, coût des matériaux...), **adapter à la marge** ledit sujet et/ou la grille de notation associée, avec l'accord d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Le site retenu sera **responsable de la vérification du sujet** proposé et de la grille de notation associée pour s'assurer de sa justesse, de sa cohérence et de sa faisabilité.

- Les sujets étant **confidentiels**, chaque site souhaitant candidater pour l'organisation d'une ou plusieurs épreuves doit en faire la demande par mail à l'adresse suivante : [worldskills@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:worldskills@auvergnerhonealpes-orientation.fr) (notamment pour estimer au plus juste les coûts de matériels et consommables nécessaires à l'organisation des épreuves, voir ci-dessous).

**Le jury** des sélections régionales (1 jury par métier en compétition) est collectivement responsable de la bonne mise en œuvre du concours dans la région pour son métier (présélections ou sélections régionales), sous l'autorité du Président de jury. Le jury évalue l'ensemble des compétiteurs selon la grille de notation préalablement établie, pendant toute la durée et/ou à l'issue des épreuves.

- Les membres du jury sont des hommes et femmes de métier possédant une expérience et expertise technique dans le métier qu'ils représentent dans la compétition : ce sont les jurés des épreuves régionales. Le jury est composé idéalement à parité entre les professionnels en entreprises et les enseignants ou formateurs avec la meilleure représentativité possible des différents réseaux de formations, des branches professionnelles quand il y en a plusieurs, ainsi que des différents départements du territoire.

Les conditions pour être juré :

- ✓ Avoir une expérience professionnelle dans le métier concerné
- ✓ Avoir une expérience de la compétition et/ou de la notation
- ✓ Être profondément intègre, objectif, juste et prêt à coopérer
- ✓ N'avoir aucun lien de parenté avec les candidats
- ✓ Exercer sa mission dans le cadre du bénévolat

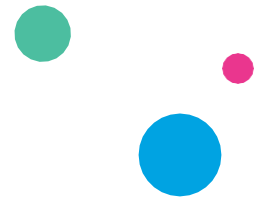
- La Présidence de jury

Garante de la bonne organisation des sélections régionales et de leur parfaite équité, dans le respect du règlement de compétition (mis à disposition des établissements retenus à l'issue du présent appel à projets). Le président de jury s'assure de la bonne composition des groupes de notation (chaque membre du jury note certains critères mais pour l'ensemble des compétiteurs).

A noter que la Présidence de jury n'est pas nécessairement du métier, plus particulièrement pour les métiers où la notation revêt une importante dimension « subjective » (critères de jugement) et où il peut y avoir des conflits entre membres du jury représentant différents réseaux de formation / fédérations professionnelles.

Les maîtres mots de la présidence de jury : équité, transparence, traçabilité, méthode, écoute... mais fermeté.

Le site organisateur pourra proposer un membre de son équipe, ou un professionnel partenaire, afin d'assurer le rôle de Président de Jury. Cependant, le choix final de la Présidence de jury est de la responsabilité d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, en étroite collaboration avec les fédérations professionnelles concernées.



## 2.2 Les réalisations attendues et engagements des établissements candidats

### 2.2.1 Le périmètre de la candidature

En déposant sa candidature et dans le cas où il serait retenu, le porteur de projet **s'engage à organiser les pré-sélections et/ou sélections régionales** du (des) métier(s) pour le(s)quel(s) il dépose un dossier, conformément à la description faite via le formulaire d'appel à projets.

Un site peut candidater pour un ou plusieurs (recommandé) métiers.

Pour chaque métier, un site peut candidater pour organiser les sélections régionales, et/ou les éventuelles présélections territoriales préalables.

Les candidatures au titre de présélections ne sont pas comptabilisées dans l'instruction au titre du critère du nombre de métiers proposés par le postulant.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation peut retenir tout ou partie d'une candidature reçue de la part d'un site, ou ne pas retenir l'intégralité de la proposition reçue.

### 2.2.2 La mobilisation et l'accueil du public pour les sélections régionales

Il convient de prévoir et mettre en œuvre, dans la mesure du possible (selon l'implantation et les contraintes techniques et logistiques du site), les **meilleures conditions d'accueil du public** (jeunes et familles) et notamment :

- Mettre en place les moyens matériels et humains d'un accueil satisfaisant des publics le jour de la compétition, dans le respect des règles sanitaires éventuellement en vigueur à date ;
- Réserver un espace d'accueil le plus proche possible de l'aire de compétition, passage obligé du public pour recueillir l'information, la documentation (fiches métiers, information sur les filières de formation correspondant aux métiers ...), tout en respectant les consignes de sécurité et l'égalité de traitement de tous les candidats (délimiter et sécuriser les espaces de compétition au sein du site) ;
- Dédier un membre de l'équipe à l'information des visiteurs, aux abords de l'espace réservé à la compétition, et prévoir un affichage complémentaire spécifique pour expliquer et vulgariser auprès des visiteurs le contenu et le déroulé des épreuves.

**Le site doit avoir la capacité de mobiliser très largement son écosystème local pour favoriser la venue sur site, pendant les épreuves de sélections régionales, du plus large public possible.** Cela concerne notamment des jeunes collégiens ou accueillis en missions locales, et plus largement tout public en parcours d'orientation ou de reconversion scolaire ou professionnelle.

La compétition régionale WorldSkills doit permettre à chacun de ses niveaux (du régional à l'international) de faire découvrir et/ou de changer les regards sur les métiers techniques en compétition. Cette dimension est très importante pour Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour le choix des sites retenus à l'issue de cet appel à projets.

Enfin, pour les épreuves de sélections régionales, les sites qui candidatent sont incités à organiser en fin de compétition un **temps officiel d'annonce des résultats et de remise des médailles** (prévoir le lieu approprié), en conviant notamment les acteurs institutionnels du territoire, leurs partenaires et sponsors, la presse et les médias locaux, les équipes pédagogiques et apprenants du site dans les métiers concernés... C'est également l'occasion pour Auvergne-Rhône-Alpes Orientation de remercier publiquement le site organisateur pour son implication à nos côtés dans l'organisation de la compétition régionale, et de lui remettre une plaque officielle.

Ce temps doit être commun le cas échéant aux différentes épreuves organisées par le site sur la même journée. Auvergne-Rhône-Alpes Orientation met à disposition des sites retenus une trame d'invitation.

### 2.2.3 La mise à disposition de ressources

#### ➤ Ressources humaines requises pour le bon déroulement du concours :


- Désigner un référent sur site, en charge notamment de la partie administrative / comptable (en particulier concernant la contractualisation avec Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et les éventuelles demandes de remboursement à l'issue des épreuves), de l'organisation des aspects liés à la restauration et le cas échéant à l'hébergement des participants (compétiteurs et membres du jury), de la mobilisation et de l'accueil du public extérieur (voir ci-dessus), de la communication...
- Désigner un « chef d'atelier » par métier, pour la bonne organisation logistique et technique des aires de compétition et des épreuves : vérification et éventuelles adaptations du sujet de compétition et de la grille de notation associée, commandes et réception des matériels et consommables, installation/démontage postes de travail, sécurisation de l'espace de compétition, précisions à apporter aux compétiteurs avec leurs convocations concernant le matériel et l'outillage mis à leur disposition par le site (sous réserve d'une parfaite équité entre tous les participants) ou au contraire à emmener, formation des participants à l'usage des machines du site en toute sécurité...,
- En complément, mobiliser si nécessaire d'autres membres des équipes au sein de leur réseau (y compris en externe) et/ou d'autres professionnels pour étoffer les équipes métiers régionales (voir glossaire en annexe) des métiers pour lesquels ils candidatent, en particulier pour constituer le jury des sélections régionales et/ou présélections dont ils ont la charge, voire pour assurer la Présidence de jury ou proposer des candidats à la mission de juré pour les finales nationales.

#### ➤ Ressources matérielles nécessaires aux sélections

##### - Matériels, matières 1ères, consommables ...

Le site d'accueil s'assurera de s'approvisionner en quantité suffisante, tout en recherchant l'économie, cela en utilisant au maximum les partenariats en local avec ses fournisseurs habituels, entreprises et fédérations professionnelles du territoire...


Pour estimer au plus juste les besoins en matériels et consommables et les coûts liés (éléments demandés dans le cadre du dossier de candidature), le site souhaitant candidater pour l'organisation d'une ou plusieurs épreuves doit faire la demande du sujet des sélections, par mail à l'adresse suivante : [worldskills@auvergnerrhonealpes-orientation.fr](mailto:worldskills@auvergnerrhonealpes-orientation.fr).

 **les sujets sont, à ce stade de l'organisation de la compétition régionale, strictement confidentiels**, et leur contenu ne doit en aucun cas être communiqué par quelque moyen que ce soit aux potentiels jeunes inscrits à la compétition étant en formation ou travaillant dans le site candidat à l'organisation des épreuves.

La capacité du site à mobiliser des partenaires et sponsors pour réduire la participation financière d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation est un critère de sélection important dans le cadre du présent appel à projets. Les sponsors seront valorisés sur notre page Internet dédiée à la compétition, et pourront de leur côté communiquer sur leur rôle de soutien à la compétition régionale WorldSkills.

##### - Hébergement/restauration

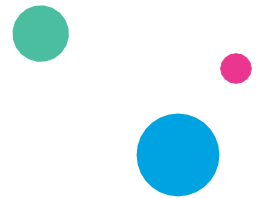
Le site organisateur doit pouvoir proposer une restauration sur place, organisée en interne (self) ou en externe si le site ne possède pas de ressources nécessaires (plateaux repas, ou partenariat avec un site de restauration à moins de 10 minutes à pied) pour les compétiteurs et les jurés, ainsi qu'un éventuel hébergement la veille ou entre 2 journées d'épreuves (au sein de l'établissement ou à proximité) afin de faciliter la venue des candidats de l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Le site organisateur prévoit également pour les épreuves de sélections régionales la mise à disposition d'un accueil café et de collations (ex : fruits, eau, barres de céréales...) pour les participants.

#### 2.2.4 Respect des consignes et règlements

- **Respect de la confidentialité** des informations mises à disposition du site en sa qualité de candidat à l'organisation d'une ou plusieurs épreuves de compétition régionale, en particulier concernant les sujets et grilles de notation associées. A noter que l'expert métier de WorldSkills France pourra donner des consignes spécifiques concernant la diffusion du sujet aux candidats en amont des épreuves (aucune, tout ou partie des éléments du sujet ; délai minimum ou maximum de diffusion par rapport à la date des épreuves...), sachant que c'est Auvergne-Rhône-Alpes Orientation qui gèrera la diffusion officielle de ces informations à l'ensemble des candidats inscrits à la compétition, en même temps, métier par métier.
- **Respect du règlement** des sélections régionales : le règlement de compétition pour la 48ème édition n'est pas encore disponible, mais les sites candidats à l'organisation d'épreuves peuvent consulter le règlement de la précédente édition via ce lien : [WSFR PERF RDEV SR47 Règlement V2022-05-09 \(1\).pdf](#).
- **Aménagement des espaces de compétition**
  - o Afin de protéger les différents participants qu'ils soient en compétition ou dans le public, le chef d'atelier désigné s'assurera que l'espace de compétition et les outillages et matériels mis à disposition sont en sécurité et conformes aux usages du métier en question.
  - o Le site veillera à mettre en œuvre les conditions nécessaires pour une expérience visiteur réussie dans le respect des règles de sécurité idoines au métier concerné. Pour faciliter le bon déroulement des épreuves sans interférences du public ou de toute personne externe à la compétition, le site devra matérialiser clairement les espaces de compétition accessibles seulement aux compétiteurs, jurés et éventuelles équipes techniques requises, de tous les espaces ouverts au public. L'usage de rubalise par exemple est fortement recommandé.
  - o Le site devra par ailleurs afficher les panneaux fournis par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour informer le public des règles inhérentes à la compétition comme « Ne pas parler aux compétiteurs », « Ne pas toucher les ouvrages/outils », « Respecter le silence », etc., ou toute autre consigne nécessaire et spécifique à un métier ou à la configuration du site.
  - o Dans la mesure où toutes les épreuves sont évaluées selon un temps déterminé, il est important de prévoir un affichage visible de tous les compétiteurs et des jurés, par des systèmes d'horloge ou de décompte du temps restant.
  - o Enfin, l'organisation s'assurera de l'accessibilité et de la disponibilité des vestiaires (ou un espace où les compétiteurs et jurés peuvent laisser leurs affaires personnelles de manière sécurisée), et de WC pendant toute la compétition, en particulier pour les participants (compétiteurs, jurés, etc)
- **Justificatifs officiels à transmettre** à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ([worldskills@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:worldskills@auvergnerhonealpes-orientation.fr)) dès la fin des épreuves :
  - le Procès-Verbal de jury dûment renseigné et signé, sur la base du document fourni ;
  - les feuilles d'émargement dûment complétées et signées, sur la base des modèles fournis ;
  - les grilles de notation individuelles des compétiteurs ou équipes de compétiteurs, a minima concernant ceux arrivés aux 3 premières places ;
  - le sujet définitif utilisé pour les épreuves, accompagné de ses annexes et de la grille de notation, en format électronique.



### 2.2.5 Assurance

#### - **Pour les sites d'accueil,**

Pendant la durée de la manifestation, le site organisateur prend en charge l'assurance de son personnel, de ses locaux et du matériel mis à disposition pour les épreuves (responsabilité civile d'exploitation en cas notamment de vol avec effraction ou d'incendie), comme tout établissement recevant du public (ERP) et/ou organisme certifié Qualiopi.

Concernant les dommages corporels qui pourraient survenir pour les compétiteurs ou les jurés pendant les épreuves, en lien notamment avec l'utilisation de machines ou d'outils, qu'ils soient mis à disposition par le site organisateur ou amenés par les jeunes, le site organisateur est exonéré de toute responsabilité, sauf cause liée à la défaillance de ses matériels et équipements.

#### - **Pour les compétiteurs,**

Pendant leurs déplacements et la durée des compétitions régionales, les compétiteurs sont couverts par leur assurance personnelle (responsabilité civile), concernant les dommages qu'ils pourraient causer à des tiers ou au matériel mis à leur disposition.

#### - **Pour les jurés,**

Pendant leurs déplacements et la durée des compétitions régionales, les jurés, intervenant à titre individuel et bénévole, sont couverts par leur assurance personnelle (responsabilité civile), concernant les dommages qu'ils pourraient causer à des tiers ou au matériel mis à leur disposition.

Les jurés qui interviennent à la demande de leur employeur ou en représentation de leur structure (entreprise ou établissement de formation) sont couverts par l'assurance de leur employeur ou de la structure qu'ils représentent, pour les risques liés à leur déplacement et leurs agissements pendant leur mission de juré.

### 2.2.6 Promotion de la compétition WorldSkills et de l'organisation des sélections régionales par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation


Le site d'accueil devra promouvoir la compétition autant que possible :

#### - **Information interne**

Chaque site retenu à l'issue de l'appel à projet devra informer notamment sa communauté éducative et ses apprenants, largement et au-delà du ou des seuls métiers pour lesquels il organise la compétition régionale, et mettre en valeur le déroulement de la manifestation au sein de l'établissement. Ceci contribue d'une part à encourager de potentiels compétiteurs en âge de concourir à s'inscrire lors d'éditions ultérieures, ou des professionnels des métiers concernés à s'impliquer au sein des équipes métiers régionales aux différentes étapes de la compétition, et, d'autre part, à favoriser la venue sur les aires de compétition de ces acteurs internes pendant le déroulement des épreuves (comme les visiteurs externes).

#### - **Communication externe**

Les sites s'engagent à relayer en externe et le plus largement possible les informations relatives aux épreuves qu'ils organisent, sur leurs propres outils et supports de communication (site Internet, réseaux sociaux, newsletter...), dans le respect du kit de communication qui sera mis à disposition par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. Toute communication réalisée par l'établissement concernant l'organisation des épreuves de présélections ou de sélections régionales devra mentionner le soutien d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et intégrer notre logo ou le logo composite (logos WorldSkills France et Auvergne-Rhône-Alpes Orientation accolés).

- 
- **Pendant les épreuves**
    - o un kit signalétique sera fourni par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et devra être utilisé par les sites organisateurs pour habiller les espaces réservés aux épreuves et aux visiteurs pendant l'évènement ;
    - o Les tenues ou autres objets promotionnels (ex : badges) remis par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation devront être portés par les compétiteurs et jurés lors des épreuves.

*NB : Pour toutes demandes complémentaires liées à la communication merci de vous adresser à [communication@auvergnerrhonealpes-orientation.fr](mailto:communication@auvergnerrhonealpes-orientation.fr)*

### **3. LE SOUTIEN D'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation**

#### **3.1 L'aide financière**

Le soutien financier d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation n'est pas accordé à la seule remise du dossier de candidature.

Après réception, celui-ci est étudié et doit impérativement remplir les critères d'éligibilité décrits dans le présent cahier des charges afin de prétendre à un soutien financier dont l'octroi et le montant est à la seule décision d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

##### **3.1.1 Les dépenses éligibles**

Pour les sites organisateurs de présélections et/ou sélections régionales, les demandes de financement porteront uniquement sur **les frais nécessaires et directement liés à l'organisation des épreuves** :

- **Matériels, matériaux, matières premières et autres consommables**

Les matières premières et consommables, et le petit outillage, seront pris en charge en globalité, au réel, dans la limite du montant prévisionnel préalablement validé et contractualisé avec Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

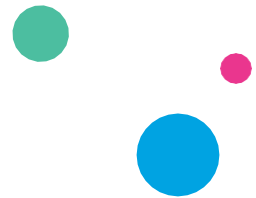
Les commandes seront passées par le site après validation du devis par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, devis qui devra (comme la facture à l'issue) ne concerner que les achats directement liés à l'organisation de la compétition régionale du métier (pas de commandes groupées avec d'autres objets que les épreuves WorldSkills).

La location éventuelle de machines complémentaires et le coût de leur transport, ou la location ou l'achat de petits équipements nécessaires à la réalisation des épreuves peuvent également être pris en charge en tout ou partie, sous réserve de l'accord préalable d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, et dans la limite du montant prévisionnel préalablement validé et contractualisé.

- **Frais de réception, restauration et hébergement**

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation privilégiera un remboursement global directement au site organisateur (via notre site-outil dédié) pour éviter aux participants de faire l'avance des frais.

Les publics éligibles à cette prise en charge sont : tous les candidats et les jurés, les éventuels accompagnateurs de compétiteurs mineurs, et dans la limite de 3 personnes les organisateurs (ex : chef d'atelier et référent du site, représentant d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation).



Les types de dépenses éligibles :

- Les déjeuners pendant les journées d'épreuves (présélections ou sélections régionales), selon des conditions définies au barème (cf. annexe). Les repas sont organisés par le site, et dans la mesure du possible en proximité de la zone de compétition ;
- Les frais de réception (accueil café / collations) organisés par le site : prise en charge dans les conditions définies au barème (cf. annexe) ;
- Les diners et l'hébergement :
  - Entre deux jours de compétition : prise en charge systématique, dans les conditions définies au barème (cf. annexe) ;
  - La veille d'une épreuve : prise en charge uniquement pour les publics justifiant d'un certain éloignement du site de compétition (nécessitant un temps de trajet minimum pour rejoindre le site), sous réserve de l'accord préalable d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

*NB : si les diners et l'hébergement ne sont pas possibles au sein du site (self et/ou internat), l'indemnisation des frais sera opérée par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation auprès des personnes concernées, sans passer par le site organisateur. Par ailleurs, les lieux de restauration collective et les internats seront pris en compte dans le choix des sites organisateurs pour des raisons budgétaires si les candidats envisagent de demander le remboursement de ces frais à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.*

*NB : les frais de transport des candidats et jurés font l'objet d'une indemnisation directement auprès des personnes concernées, via notre site-outil dédié.*

### 3.1.2 Les dépenses non éligibles

- Les frais de communication engagés par le site organisateur, et les frais liés à de la signalétique en dehors des éléments fournis par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ;
- Les frais liés à l'occupation des locaux et au fonctionnement des installations et équipements ou matériels nécessaires aux épreuves ;
- Les frais de réception, de restauration ou d'hébergement pour des publics non éligibles ou au-delà des barèmes mentionnés en annexe, et notamment des frais engagés par le site à son initiative pour agrémenter le temps officiel d'annonce des résultats et de remise des médailles ;
- Les frais de personnel liés au temps passé par les équipes internes pendant, mais également avant ou après les épreuves organisées (ex : montage / démontage des espaces de compétition).

### 3.1.3 Le montant de l'aide financière

Le montant maximum du soutien financier qui pourra être accordé au site organisateur, pour les sites retenus dans le cadre de cet appel à projets, sera mentionné dans les conventions qui seront signées avec Auvergne-Rhône-Alpes Orientation (1 convention par métier et par type de compétition : présélection ou sélection régionale), après une possible étape de négociation / recherche de sponsors.

### 3.1.4 Le versement de l'aide financière

Le site organisateur devra déposer sur notre site-outil, à réception d'une notification **et avant le 30/06/2025**, une note de frais détaillant les différentes catégories de frais engagés (restauration, consommables...), accompagnée des factures acquittées d'achats et autres justificatifs correspondants.

Après instruction et vérification, le versement de l'aide financière sera effectué en une fois par virement bancaire de compte à compte, au site retenu.



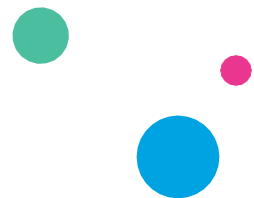
- *L'établissement qui sera retenu devra **faire l'avance des frais**, pour l'ensemble des ressources engagées à la mise en œuvre des sélections régionales ou présélections.*
- *Le montant de l'aide n'est pas révisable à la hausse, même si le total des dépenses réellement justifiées dépasse le coût prévisionnel du projet.*
- *Si la dépense justifiée n'atteint pas ce montant, l'aide versée correspondra au total des dépenses réellement justifiées (c'est-à-dire décaissées, payées).*

## 3.2 Le soutien à l'organisation logistique des épreuves et la valorisation de l'implication du site organisateur

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation s'engage à :

- Réunir, informer, et conseiller les sites retenus ; répondre à leurs sollicitations de façon réactive ;
- Mettre en relation le site organisateur avec le coordinateur régional du pôle métier concerné et/ou le ou les référents métiers régionaux (selon les organisations des pôles métiers en région), pour l'aider si nécessaire à vérifier et adapter le cas échéant le sujet régional proposé par l'expert métier de WorldSkills France, à mobiliser des professionnels pour constituer le jury des sélections régionales, mais également des partenaires et sponsors pour répondre aux besoins en matériels et consommables, etc. ;
- Fournir un kit complet de communication utilisable par les sites organisateurs, ainsi qu'un kit signalétique pour habiller les espaces de compétition ;
- Mettre en ligne sur notre page Internet dédiée à la compétition le calendrier des sélections régionales mentionnant par département les dates et lieux (sites organisateurs) de chacune des épreuves ;
- Publier sur les réseaux sociaux de l'association en amont, pendant ou à l'issue des épreuves de sélections régionales (pas systématiquement, à définir selon les ressources internes disponibles, et prioritairement pour les épreuves ouvertes au grand public et lorsque plusieurs métiers sont organisés en même temps sur un même site) ;
- Mobiliser notre large réseau de partenaires au niveau régional pour contribuer au visitorat pendant les épreuves de sélections régionales ouvertes au public, en particulier les rectorats et les missions locales ;
- Produire et fournir une plaque pouvant être affichée par le site dans ses locaux pour reconnaître son implication dans l'organisation d'épreuves régionales de la compétition WorldSkills, pour le compte de l'Association Auvergne Rhône Alpes Orientation ;
- Être présent dans la mesure du possible sur site pendant toute la durée de la compétition.





## 4. POUR CANDIDATER A L'APPEL A PROJETS

### 4.1 Le calendrier PREVISIONNEL de l'appel à projets

<b>Dates</b>	<b>Etapes</b>
Semaine 11 (11-17 mars 2024)	Lancement de l'appel à projets Parution de la publicité sur notre site internet
	<b><u>Date limite de candidature des sites</u></b>
03/05/2024	

### 4.3 Les documents de l'appel à projets

Tous les éléments, cahier des charges, formulaires à compléter, ..., sont disponibles en téléchargement sur le site internet d'Auvergne Rhône-Alpes Orientation, via

[ce lien](#)

L'accès au site est libre, et non soumis à création d'un compte.

### 4.4 Les pièces constitutives du dossier de candidature

Pour être instruit, le dossier de candidature devra contenir l'ensemble des éléments suivants :

#### ➤ Par site candidat

- La **fiche renseignements « SITE »**, dûment complétée ;
- **Lettre de motivation** du site (représentant légal ou membre de la Direction), faisant état de sa motivation à organiser une ou plusieurs épreuves de pré-sélections et/ou sélections régionales de la 48ème édition de la compétition WorldSkills, de ses principaux atouts, ...
- **Avis de situation au répertoire Sirene** daté de moins de 3 mois (obtenable en 2 clics gratuitement avec le numéro de SIRET ou de SIREN de l'établissement : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>) ;
- Pour les **associations** : copie des statuts, et de la déclaration en Préfecture ;
- Copie du **document autorisant le représentant** du candidat à **solliciter une aide financière** (délibération ou PV d'assemblée générale, ...) ;
- **RIB**

#### ➤ Pour chacun des métiers concernés par la candidature (présélections ou sélections régionales)

- **La fiche renseignements « METIER »**, à compléter pour chaque métier dans lequel vous candidatez, détaillant notamment l'équipement du plateau technique, les moyens techniques et humains mis en œuvre pour les épreuves, les modalités de mobilisation et d'accueil du visitorat...
- un fichier ZIP ou un lien « wetransfer » contenant l'ensemble **des photos notamment de vos plateaux techniques**.

Si besoin, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pourra demander toute autre pièce/document nécessaire à l'instruction du dossier.

### 4.5 Les modalités de dépôt du dossier de candidature

Les dossiers devront avoir été déposés complets, en une seule fois,

au plus tard

**le 3 mai 2024, à 23h59**

par mail

[worldskills@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:worldskills@auvergnerhonealpes-orientation.fr)

(copie à [carole.reynaud@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:carole.reynaud@auvergnerhonealpes-orientation.fr))

en mentionnant en objet

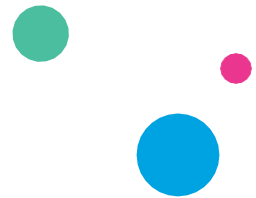
**« WS Candidature accueil SR48 / nom de votre structure »**

En cas de problème relatif au dépôt du dossier de candidature, merci de nous contacter aux coordonnées renseignées ci-dessous, avant cette date.

## 4.6 Les critères de sélection

Dans l'optique de favoriser les actions de découverte des métiers dans les territoires, et d'organiser au mieux les sélections régionales pour les 67 métiers concernés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (68, moins l'intégration robotique organisée au niveau national par Fanuc), les principaux critères de sélection sont les suivants :

Critère	Coefficient
<b>Nombre de métiers</b> pour lesquels le site organisateur postule <i>Les sites candidatant sur plusieurs métiers seront privilégiés, d'autant plus si les épreuves peuvent être organisées sur la même journée, sauf pour des métiers très spécifiques techniquement parlant, ou pour lesquels l'offre de formation au niveau régional est réduite.</i>	2
<b>Localisation du site</b> <i>Auvergne Rhône-Alpes Orientation a fait le choix d'organiser ses sélections en « multisites », ceci afin de déployer la compétition régionale sur l'ensemble des départements de la région, en proximité des compétiteurs et des jurés.</i>	2
<b>Accessibilité du site</b> <i>Les compétiteurs convoqués aux épreuves pour lesquels le site candidate étant potentiellement originaires de l'ensemble des 12 départements auvergnats rhônalpins, tout comme les membres du jury, l'accessibilité du site est importante (diversité des modes de transport, proximité des transports publics...) dans un souci d'optimisation des temps de déplacements pour les plus éloignés d'entre eux.</i>	1
<b>Expérience du site</b> <i>Il sera pris en compte l'expérience du site, ou de ses collaborateurs : organisation de précédentes sélections ou autres concours métiers.</i>	1
<b>Nombre de postes de travail proposé</b> <i>Dans la mesure du possible, et selon le nombre de candidats inscrits dans le métier concerné, nous cherchons à limiter l'organisation de présélections (surcoût et surcharge de travail, déception des inscrits...). Le nombre de postes de travail proposé sera donc pris en compte.</i>	2
<b>Qualité des plateaux techniques</b> <i>Il s'agit de garantir à l'ensemble des candidats des conditions optimales et équitables lors des épreuves, en réalisant autant que possible les sujets tels qu'ils ont été proposés par les experts métiers de WorldSkills France. Par ailleurs, les plateaux techniques permettant un accès direct au visitorat seront privilégiés (ex : cuisine ou labo avec des vitres donnant dans un couloir).</i>	3
<b>Partenariats et coût matériel des épreuves</b> <i>Le site organisateur des épreuves devra être en mesure d'activer ses partenaires propres (fournisseurs, prestataires...), locaux ou régionaux, pour (par exemple) la fourniture de matières d'œuvre, de consommables, matériaux, matériels... nécessaires à la bonne marche des épreuves de la compétition, afin de réduire au maximum les coûts pour Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.</i>	3
<b>Capacité de mobilisation du public (visiteurs)</b> <i>Il s'agit de « garantir » un minimum de visitorat, interne mais aussi et surtout externe, pendant les épreuves de sélections régionales, en particulier des jeunes, des scolaires, des familles... dans un objectif de contribuer au travers de la compétition régionale à l'orientation scolaire et professionnelle, dans les 12 départements de la région. Le site organisateur doit déployer les moyens adaptés et suffisants pour atteindre cet objectif.</i>	3
<b>Modalités d'accueil du public</b> <i>Les moyens envisagés par le site pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les visiteurs, pour allier observation de la compétition et information sur les métiers et les formations qui y préparent.</i>	2
<b>Dates proposées</b> <i>Des dates qui respectent le cahier des charges, et qui facilitent la présence des compétiteurs, des membres du jury, mais également du visitorat extérieur (notamment collégiens et jeunes des missions locales).</i>	1
<b>Capacités de restauration sur site</b> <i>Lors d'une épreuve de compétition le temps est compté pour les participants, ainsi la proximité de l'espace de restauration et la rapidité du service sont des éléments à ne pas négliger dans le choix des sites organisateurs.</i>	2
<b>Capacités d'hébergement sur site</b> <i>Bien que les hébergements ne concernent pas la totalité des compétiteurs et des jurés, les prix d'un hébergement sur place et les aspects logistiques ainsi facilités seront pris en compte.</i>	1
<b>Tarifs de la restauration</b>	1



## 4.7 Vos contacts

Pour toutes vos questions :

- D'ordre général en lien avec cet appel à projets, merci de nous adresser un mail à l'adresse [worldskills@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:worldskills@auvergnerhonealpes-orientation.fr)

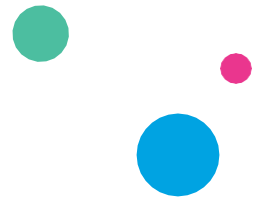
*Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.*

- **Pour une obtenir une aide, pour le suivi de votre dossier ...**

**Carole REYNAUD**

 07 48.94.07.89

 [carole.reynaud@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:carole.reynaud@auvergnerhonealpes-orientation.fr)



## 4.8 En résumé

- Les candidatures doivent être déposées avant le 21 avril 2024 au soir, par mail, en une fois (formulaire de candidature à renseigner et différentes pièces à déposer, en particulier une fiche de renseignement détaillée par métier pour lequel le site candidate)
- Les présélections doivent être organisées entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2024
- Les sélections régionales doivent être organisées entre le 1<sup>er</sup> novembre 2024 et le 28 février 2025
- Les épreuves durent généralement 1 journée pour les sélections régionales et une demi-journée pour des présélections
- C'est le nombre de postes de travail disponibles dans le site qui sera retenu pour un métier qui déterminera la mise en œuvre ou non de présélections, en fonction du nombre de candidats inscrits confirmant leur participation
- Privilégier le dépôt d'une candidature concernant plusieurs métiers sur une même journée, ou s'associer avec un autre site en proximité géographique pour offrir la possibilité au visitorat de découvrir différents métiers
- La présence de public (scolaires, autres publics en parcours d'orientation ou de reconversion) est un élément auquel Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, du fait de ses missions et sa vocation, accordera beaucoup d'importance dans le choix des sites organisateurs
- Les conditions d'accueil et le plateau technique doivent garantir aux participants une expérience agréable et une compétition équitable, au plus proche de ce qui attendra les meilleurs d'entre eux aux étapes suivantes (compétition nationale notamment)
- Une attention plus particulière sera portée lors de l'instruction aux candidatures de sites implantés dans des départements pour lesquels peu de candidatures auront été déposées, l'enjeu pour Auvergne-Rhône-Alpes Orientation étant de s'assurer de la présence d'au moins une sélection régionale ouverte au public par département
- Les sites devront rechercher les moyens de réduire au maximum le coût matériel de l'organisation des épreuves de compétition en mobilisant leurs partenaires et fournisseurs (sponsoring). Les devis devront être visés par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, et ne concerner que les besoins afférents à la compétition
- Les informations communiquées aux sites candidats qui en font la demande, concernant en particulier le sujet des épreuves dans les métiers qu'ils envisagent d'accueillir, sont des éléments confidentiels qui ne doivent en aucun cas être communiqués, en particulier aux compétiteurs liés d'une manière ou d'une autre au site candidat ou à ses équipes éducatives
- Pour chaque métier et type d'épreuve (présélection ou sélection régionale) pour lesquels un site candidat sera retenu, une convention attributive de subvention sera signée avec Auvergne-Rhône-Alpes Orientation
- Les demandes de remboursement devront être déposées par les sites organisateurs retenus au plus tard le 30 juin 2025, sur une plate-forme dédiée mise à disposition par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation
- Auvergne-Rhône-Alpes Orientation s'attachera à valoriser autant que possible les sites retenus pour leur implication dans l'organisation de la compétition régionale. De leur côté, les sites retenus sont invités à utiliser leur participation pour communiquer par leurs propres moyens auprès de leur écosystème local et valoriser par ce biais leurs établissements.
- Les frais de personnel pour l'organisation des épreuves ne sont pas pris en charge par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, contrairement aux frais matériels et de consommables (sur validation préalable), et aux dépenses liées à la réception, la restauration, voire l'hébergement des compétiteurs et des jurés (sur la base de barèmes)
- Les principales actions à mettre en œuvre par les sites organisateurs

<i>Avant les épreuves</i>	<i>Le jour J</i>	<i>Après les épreuves</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider la faisabilité technique du sujet d'épreuve proposé, et vérifier la grille de notation</li> <li>- Mobiliser ses partenaires et fournisseurs pour obtenir gracieusement ou à tarif très préférentiel les matériels et consommables nécessaires</li> <li>- Contribuer à la constitution du jury</li> <li>- Mobiliser les acteurs du territoire pour faire venir un maximum de visiteurs extérieurs (sélections régionales uniquement)</li> <li>- Installer et équiper les postes de travail, et sécuriser les aires de compétition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir les participants</li> <li>- Veiller au bon déroulement des épreuves sur les aspects techniques (matériel mis à disposition)</li> <li>- Nourrir les participants</li> <li>- Accueillir et informer les visiteurs, sur les métiers, les formations, et le contenu des épreuves qu'ils peuvent observer (sélections régionales uniquement)</li> <li>- Organiser le temps officiel d'annonce des résultats et de remise des médailles (sélections régionales uniquement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation l'ensemble des documents officiels</li> <li>- Déposer dans les délais la demande de remboursement en ligne avec l'ensemble des justificatifs demandés</li> </ul>

## 5. ANNEXES

### ➤ **Glossaire des acteurs des épreuves de la compétition WORLDSKILLS**

#### **Equipe métier régionale** (1 équipe par métier en compétition)

Composée de professionnels, d'enseignants, de formateurs, d'anciens candidats du métier considéré..., elle a en charge tous les aspects régionaux liés à la compétition, de la détection des candidats jusqu'à leur entraînement de proximité à tous les niveaux de la compétition. Tout ou partie du jury des sélections régionales peut faire partie de l'équipe métier régionale.

*Il existe également des équipes métiers nationales constituées par WorldSkills France et ses partenaires, coordonnées par un expert métier et un expert adjoint par métier, lesquels élaborent entre autres les sujets et grilles de notation proposés pour la compétition régionale.*

#### **Jury des sélections régionales**

- **Les membres du jury** sont des hommes et femmes de métier possédant une expérience et expertise technique dans le métier qu'ils représentent dans la compétition : ce sont les jurés des épreuves régionales. Le jury est composé idéalement à parité entre les professionnels en entreprises et les enseignants ou formateurs avec la meilleure représentativité possible des différents réseaux de formations, des branches professionnelles quand il y en a plusieurs, ainsi que des différents départements du territoire.

Les conditions pour être juré :

- ✓ Avoir une expérience professionnelle dans le métier concerné
- ✓ Avoir une expérience de la compétition et/ou de la notation
- ✓ Être profondément intègre, objectif, juste et prêt à coopérer
- ✓ N'avoir aucun lien de parenté avec les candidats
- ✓ Exercer sa mission dans le cadre du bénévolat

- **La Présidence de jury**

Garante de la bonne organisation des sélections régionales et de leur parfaite équité, dans le respect du règlement de compétition (mis à disposition des établissements retenus à l'issue du présent appel à projets). Le président de jury s'assure de la bonne composition des groupes de notation (chaque membre du jury note certains critères mais pour l'ensemble des compétiteurs).

A noter que la Présidence de jury n'est pas nécessairement du métier, plus particulièrement pour les métiers où la notation revêt une importante dimension « subjective » (critères de jugement) et où il peut y avoir des conflits entre membres du jury représentant différents réseaux de formation / fédérations professionnelles.

Les maîtres mots de la présidence de jury : équité, transparence, traçabilité, méthode, écoute... mais fermé.

#### **Les coordinateurs régionaux de pôles métiers**

Pour chaque certains pôles métiers, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation s'appuie sur un coordinateur régional pour tout ou partie des métiers composant ce pôle.

Issus de représentants du monde économique, ils contribuent à la diffusion de l'appel à projets au sein de leurs réseaux, à la communication pour générer des inscriptions de compétiteurs, à la recherche de professionnels pour constituer ou étoffer les équipes métiers régionales...

En complément, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation travaille directement et en étroite collaboration avec de nombreuses fédérations professionnelles ou réseaux interprofessionnels.

Tous ces acteurs pourront être partie prenante des choix opérés à l'issue du présent appel à projets.

#### **Equipe régionale des métiers** (1 seule équipe pour la Région, par édition de la compétition)

Ensemble des compétiteurs / équipes de compétiteurs qualifiés à l'issue des sélections régionales (le/les meilleurs de chaque métier) pour représenter la région Auvergne-Rhône-Alpes lors finales nationales **dans tous les métiers en compétition**.

*Au niveau suivant de la compétition (entre les finales nationales et les étapes internationales de la compétition), on parle ensuite d'Equipe de France des métiers (composée du meilleur de chaque métier entre tous les représentants des régions de France pour les métiers en compétition internationale)*

#### **Jury de la compétition nationale**

Pour la compétition nationale, chaque région présentant un compétiteur (ou une équipe de compétiteurs) dans un métier doit désigner pour l'accompagner dans sa préparation et participer au jury des épreuves nationales un juré national.

## ➤ Liste des métiers en compétition pour les 48èmes sélections régionales




### Les 68 métiers en compétition en Auvergne-Rhône-Alpes

La liste définitive des métiers en compétition nationale sera connue en nov. 2024

#### Les métiers de la construction

- ★ Aménagement urbain réseaux de canalisation  
- Carrelage
- Charpente
- Construction béton armé 
- ★ Construction digitale
- ★ Couverture métallique 
- Ébénisterie
- Installation électrique 
- ★ Marbrerie design 
- Maçonnerie
- Menuiserie
- ★ Miroiterie 
- Métallerie
- Peinture et décoration
- Plomberie et chauffage
- Plâtrerie et constructions sèches
- ★ Solier 
- ★ Taille de pierre 

#### Les métiers de la communication et du numérique

- 3D Game art
- Administration des systèmes et des réseaux informatiques
- Arts graphiques et prépresse
- ★ Cloud computing
- ★ Cyber sécurité 
- ★ Câblage des réseaux très haut débit
- ★ Imprimerie 
- Solutions logicielles en entreprise
- Visual merchandising
- Web technologies 


#### Les métiers de l'industrie

- ★ CAO ingénierie mécanique
- ★ Chaudronnerie
- ★ Contrôle industriel
- ★ Électronique
- ★ Fabrication additive
- ★ Fraisage
- ★ Industrie 4.0 
- ★ Intégration robotique\*\* 
- ★ Maintenance aéronautique
- ★ Maintenance industrielle
- ★ Mécatronique 
- ★ Production industrielle 
- ★ Réfrigération technique
- ★ Soudage
- ★ Tournage

#### Les métiers de la saveur

- ★ Boucherie 
- Boulangerie
- Pâtisserie-confiserie



#### Les métiers des arts

- ★ Bijouterie-joaillerie
- ★ Maroquinerie 
- ★ Mode et création



#### Les métiers de la mobilité

- ★ Cycle - motorcycle 
- ★ Maintenance des matériels
- ★ Peinture automobile
- ★ Technologie automobile
- ★ Technologie des véhicules industriels
- ★ Tôlerie-carrosserie

#### Les métiers du service et de la proximité

- ★ Aide à la personne 
- ★ Challenge entrepreneurial  
- ★ Coiffure
- ★ Soins esthétiques
- ★ Soins infirmiers

#### Les métiers de l'hôtellerie, de la restauration et de la propreté


- Cuisine
- ★ Métiers de la propreté 
- ★ Réceptionniste d'hôtellerie
- ★ Service en restaurant
- ★ Sommellerie 


#### Les métiers du végétal


- ★ Art floral
- ★ Horticulture 
- ★ Jardiniers-paysagistes 


\*\* Les inscriptions pour ce métier doivent passer par FANUC

★ être né après le 1er janv. 2001, sinon 2004 pour les autres métiers.

 S'arrête au niveau national

 S'arrête au niveau européen

 en binôme

 en trinôme

➤ **Conditions de prise en charge des frais**

<b>Frais de collation</b>	Plafonné <b>3€ TTC</b> / jour d'épreuve / personne présente	Accueil café, bouteilles d'eau, collation (fruits, compotes, barres de céréales...) pour les compétiteurs et les jurés...
<b>Déjeuner</b>	Sur justificatif, plafonné <b>12€ TTC</b> / jour d'épreuve / personne présente	Ces prestations <b>organisées et prises en charge par le site organisateur</b> seront réalisées en interne si l'établissement est pourvu d'un service de restauration (cantine, self), à défaut en externe (service traiteur ou restaurateur de proximité), <i><u>Il ne sera fait aucun remboursement direct aux candidats, jurés ou accompagnants.</u></i> <i>Au dépôt de la note de frais, il sera pris en compte le nb réel de convives sur la base des signataires des listes émargements candidats et jurés.</i> <i>Il pourra être pris en charge, en sus, par ARAO, jusqu'à 3 repas supplémentaires (chef d'atelier, membres ARAO, partenaires...)</i>
<b>Dîner</b>	Sur justificatif, plafonné <b>20€ TTC</b> / repas / personne autorisée	Prise en charge pour des épreuves de plus d'une journée par compétiteur (entre les 2 journées d'épreuves), ou pour les veilles d'épreuves si un compétiteur ou un juré a plus de 2h30 de transport pour rejoindre le site ( <b>une validation préalable d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation est nécessaire dans ce cas</b> ) Remboursement au site organisateur si ces prestations peuvent être réalisées en interne si l'établissement est pourvu d'un restaurant ouvert le soir concerné. A défaut (restauration extérieure), le remboursement direct aux personnes sera privilégié.
<b>Hébergement</b> (Nuitée + petit déjeuner)	Sur justificatif, plafonné <b>80€ TTC</b> / personne autorisé / nuitée + petit déjeuner	Prise en charge pour des épreuves de plus d'une journée par compétiteur (entre les 2 journées d'épreuves), ou pour les veilles d'épreuves si un compétiteur ou un juré a plus de 2h30 de transport pour rejoindre le site ( <b>une validation préalable d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation est nécessaire dans ce cas</b> ) Remboursement au site organisateur si ces prestations peuvent être réalisées en interne si l'établissement est pourvu d'un internat. A défaut (internat d'un établissement voisin, hôtel de proximité), le remboursement direct aux personnes sera privilégié. <i>Pour l'hébergement des compétiteurs, dans un objectif d'optimisation des coûts, des chambres twins seront privilégiées</i>

Ces prises en charges concernent l'ensemble des **compétiteurs et membres du jury convoqués** par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

Les accompagnateurs des compétiteurs ne sont pas concernés, à l'exception des **accompagnateurs de candidats mineurs**, sous réserve d'en informer préalablement Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.